

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

**Délibération N°2015/100**

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI  
BAIL DE LOCATION DU LOCAL CAISSE ET ACCUEIL  
STATION DE SKI DE STE-ANNE LA CONDAMINE  
AVENANT N°8**

**VU** le contrat de location signé le 13/11/1995 avec Monsieur Serge SAILLEY et prorogé par avenants N°1-2-3-4- 5 - 6 et 7

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de proroger ledit contrat pour une nouvelle période d'un an

**VU** le projet d'avenant N° 8 qui lui est proposé,

**Le Conseil de Communauté  
Après délibéré  
A l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant N°8 à passer avec Monsieur Serge SAILLEY pour une durée **d'un an**
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature dudit avenant
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ski - section fonctionnement dépenses – chapitre 011 – article 6132

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

